

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2021 à 20h00

Compte rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 1^{er} avril 2021, s'est réuni le 7 avril 2021 à 20h00 en session ordinaire, dans la salle Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Myriam LE CANDERFF, Gaël BODIGUEL, Sébastien DOUAUD, Estelle CAILLARD, Fabien MOYON, Fabienne GIBOULEAU

Absentes excusées : Mmes Clarisse LEGRAND, Aurélia DI BLASI

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIBOULEAU

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2021

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°1 – Vote des taux des taxes locales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2021, soit :

- Taxe foncière bâti : 39,74 % (dont 15 % représentée par la part départementale de la TFB transférée au profit de la commune)
- Taxe foncière non bâti : 69,74 %.

Délibération n°2 – Affectation de résultat du budget général et des budgets annexes

Vu les résultats du compte administratif 2020 du budget général et des budgets annexes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide les affectations suivantes :

Pour le Budget général, l'excédent d'investissement d'un montant de 280 862,12 € est reporté et il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Affectation à la section d'investissement de 469 017,29 €

Reprise à la section de fonctionnement de 300 000,00 €.

Pour le Budget Locatifs, l'excédent d'investissement d'un montant de 176 133,49 € est reporté et il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 85 862,61 € en totalité en investissement.

Pour le Budget Pompes funèbres,

Le déficit de fonctionnement d'un montant de 1 390,69 € est reporté.

Le déficit d'investissement d'un montant de 17 494,25 € est reporté.

Pour le Budget la Ferme du Blanchot,

L'excédent d'investissement d'un montant de 93 241,51 € est reporté et il est décidé de reprendre

l'excédent de fonctionnement de 2 901,74 € en fonctionnement.

Pour le Budget Energie photovoltaïque,

Le déficit de fonctionnement d'un montant de 144,45 € est reporté.

L'excédent d'investissement d'un montant de 10 655,45 est reporté.

Pour le Budget Lotissement Fontaine Saint Jean,

Le déficit de fonctionnement d'un montant de 0,20 € est reporté.

Délibération n°3 – Vote du budget général

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif du Budget général de 2021, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2021 du budget général au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 2 436 421,00 €

Section d'investissement : 1 083 315,41 €.

Délibération n°4 – Vote des budgets annexes

*** Budget annexe Locatifs**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe Locatifs - de 2021, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2021 – Budget annexe Locatifs - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 100 250,00 €

Section d'investissement : 345 296,10 €.

*** Budget annexe Pompes funèbres**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe Pompes funèbres - de 2021, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2021 – Budget annexe Pompes funèbres - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement : 35 200,69 €

Section d'investissement : 50 094,25 €.

*** Budget annexe la Ferme du Blanchot**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe la Ferme du Blanchot - de 2021, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2021 – Budget la Ferme du Blanchot - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 52 821,74 €

Section d'investissement : 133 041,51 €.

*** Budget annexe Energie photovoltaïque**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe Energie photovoltaïque - de 2021, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2021 – Budget Energie photovoltaïque - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 3 144,45 €

Section d'investissement : 33 255,45 €.

*** Budget annexe La Fontaine Saint Jean**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du budget primitif – Budget annexe la Fontaine Saint Jean - de 2021, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2021 – Budget la Fontaine Saint Jean - au niveau des chapitres.

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 141 810,20 €

Section d'investissement : 60 000,00 €.

Délibération n°5 – Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire expose que les demandes de subventions ont été étudiées par la commission Vie associative et solidaire les 9 et 16 mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes aux associations (une abstention : M. Jean-Michel Talbourdet)

SPORT	
Sainte-Reine Crossac Football	2355
Espérance de Crossac - Section Basket	2657
ECOLES	
Association Condorcet	280
Parents d'élèves Montfort (A.P.E.L.)	280
Subvention exceptionnelle pour l'APEL	1034
O.G.E.C. Montfort	370
LOISIRS	
A.C.C. - Association Cyclotourisme de Crossac	280
A.C.C.A. - Association Communale de Chasse Agréée de Crossac	280
Amicale Laïque	280
Arts et Plaisir	280
Petit Théâtre de Crossac	200
Amis du Plaisir des Courtes	280
A.C.L.C. - Association Culturelle des Loisirs de Crossac	280
Curieux par Nature	300
SOCIAL	
Secours Populaire Français	135
Secours catholique	135
P.A.C.T.E.S. - Association pour l'aide à la réinsertion	1000
A.D.T.- Aide à Domicile pour Tous	50
A.D.A.R. - Association D'Aide à Domicile	495
A.D.M.R. - Aide à Domicile en Milieu Rural	50
Asso. Centre de Soins Infirmiers St Malo/St-Joachim/Crossac	280
F.N.A.T.H.- Fédé. Nat. des accidentés de la Vie & trav. Handicapés	135
Donneurs de Sang St Malo/ St_Joachim/ Crossac	350
Association des Retraités de Crossac	280
La Croix Rouge	135
DIVERS	
Prévention Routière	135
U.N.C.- A.F.N. (Anciens Combattants)	280
SOS Paysans en Difficultés 44	135
Rêves de Clowns	135
C.I.D.F.F. (droits de Femmes)	135
Les Eaux Vives EMMAUS	135
TOTAL	13 156

Délibération n°6 – Détermination du forfait communal

Vu le montant total des dépenses de fonctionnement pour l'école publique,

Vu le nombre moyen d'élèves de l'école publique sur l'année 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2021 à 1 116 euros pour les maternelles et 237 euros pour les élémentaires, participation versée par élève habitant la commune.

Délibération n°7 – Choix de l'entreprise pour la prestation annuelle de fauchage des routes et chemins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise ORAIN pour les travaux annuels de fauchage des routes et chemins pour un montant total de 19 993,56 € TTC. Trois passages sont prévus par an : mai, juillet et octobre/novembre.

Délibération n°8 – Signature d'une convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation d'un audit énergétique sur la salle Saint Jean-Baptiste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de lancer un audit énergétique de la salle saint Jean-Baptiste, en partenariat avec le Conseiller en énergie partagé du SYDELA pour un montant restant à charge pour la commune de 2 852,88 € TTC, suite à une prise en charge du SYDELA à hauteur de 20 % et, autorise M. le Maire à signer la convention et tout autre document s'y rapportant.

Délibération n°9 – Transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM),
Vu la délibération du 27 février 2021 du Conseil Communautaire, qui approuve le transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois, qui devient Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h55, la séance est levée.

Affiché en exécution de l'article **L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire,
Olivier DEMARTY



